L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 29 SEPTEMBRE 1881.

INSTITUTIONS.

Collège St-Charles, Grand Côteau, Paroisse St-Landry, Lne.

CETTE INSTITUTION si favorablement située sur la voie d'Alexandrie du chemin de fer de Morgan, Louisiane et Texas, à égale distance de Vermillionville et des Opelousas, fera l'ouverture de sa nouvelle session académique le MERCREDI, 5 octobre.

Les études commerciales et classiques, se font sous la direction des Pères de la Société de Jésus. Président, Rév. Jno. Montillot; Vice-Président, Rév. B. Baudequin.

Dans le moment, le Président est visible, tous les jours, de midi à trois heures p. m., au Collège des Jésuites, coin des rues Baronne et Commune. Mardi prochain, 4 octobre, il quittera la ville, partant de la station à l'extrémité de la rue de l'Esplanade, par le convoi de 8 heures du matin, et ayant sous sa conduite les élèves confiés à ses soins. Le convoi arrivera à 4 heures de l'après midi à Grand Côteau. 28 sept—6f

Ouverture des classes du Collège de Spring Hill.

LE collège de Spring Hill fera l'ouverture de ses classes, le lundi, 3 octobre. Les élèves partiront le même jour, par le train de 7 heures. Les personnes qui auront besoin de renseignements sur l'établissement, peuvent s'adresser au Rév. Père J. A. Downey, S. J. au collège des Jésuites de la rue Baronne. 25 sept—6f

INSTITUT ST-LOUIS, POUR JEUNES DEMOISELLES

No 275 RUE DAUPHINE.

MLLE CAROLINE DURRIVE...DIRECTRICE

MME FARNET s'étant retirée de cette Institution, Miles Caroline Durrive et Anna J. Bonnabel, annoncent au public qu'elles ont acquis cette maison d'éducation. [illegible] les classes de cette institution [illegible] 5 de septembre. Pour prospectus, s'adresser à l'Institut.

Aug sept—1m. Dim, Mar. Jeu.

Institut MARKEY & PIGARD

A l'angle des rues Esplanade et Rousseau, Nile-Orléans.

LE 1er septembre prochain aura lieu l'ouverture des classes de cette Institution, située dans le quartier le plus salubre de la ville, et offrant aux parents toutes les garanties désirables. Le succès déjà obtenu prouve mieux que des paroles combien cette maison est appréciée des familles. Les directrices, convaincues que l'émulation est un élément nécessaire, donnent, pendant l'année, pour les élèves, des réunions littéraires et musicales auxquelles les parents sont invités; ils peuvent alors juger par eux-mêmes des progrès de leurs enfants.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs choisis avec le plus grand soin. Les arts d'agrément sont sous la direction de personnes émérites.

21aout—3m.D.Me.V.

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.

(Anciennement Institut D'Aquin)

198............Esplanade............198

L'OUVERTURE de la 12me session annuelle de cet Institut a eu lieu le 5 septembre 1881. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la direction s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.

13sept

INSTITUT DE ST-ISIDORE

TROISIEME DISTRICT—NOUVELLE-ORLEANS,

Sous la Direction des Religieux de la Congrégation de Ste-Croix.

L'OUVERTURE des classes de cet Institut aura lieu le 1er Septembre. L'établissement se trouve situé sur la gauche du Mississipi, au-dessous du Couvent des Ursulines. Le but principal de l'Institut est de préparer les élèves aux affaires de la vie commerciale.

Le Français et l'Allemand sont enseignés sans augmentation de prix.

Prix de la pension, par mois, $12 50.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Rév. P. Supérieur de l'Institut, 3me District, Nlle-Orléans. 28sept—3m—Dim Mer Sam

Académie des Sts-Anges

sous la direction des Sœurs Marianites de Sainte-Croix, Encoignure des rues Remparts et Congrès (Troisième District.)

NLLE-ORLEANS, LOUISIANE.

LA rentrée des classes du couvent a eu lieu le 1er septembre.

Les parents sont priés d'envoyer leurs enfants dès l'ouverture des classes.

Pour prospectus, etc., s'adresser à l'Académie.

3 sept—

St.Stanislaus Commercial College,

Baie St-Louis, Miss.

LA RENTRÉE des classes aura lieu le 15 septembre.

Comme de coutume, un des frères se rendra à la Nlle-Orléans pour prendre charge des élèves.

Pour information s'adresser à St. Aloysius Academy, encoignure Chartres et Quartier, ou par lettre, au président.

1 sep—1m Frère FLORIMOND.

Externat pour Jeunes Demoiselles,

DIRIGÉ PAR Mme CURTO,

Coin St-Philippe et Prieur.

MME CURTO s'est assuré le concours d'excellents professeurs pour la prochaine session, commençant le 1er Septembre.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de Mr CURTO, et une classe de travaux d'agrément, tels que fleurs en laine, en papier, en cire, et travaux à l'aiguille, sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol, confié à un professeur de mérite, aura lieu à l'Institut. 26 août—1 mois.

ACADEMIE DE JEFFERSON.

RUE CONTI, 95,

ENTRE BOURBON ET DAUPHINE.

Dirigée par William Henry.

La 4me session annuelle de cette Institution commencera JEUDI, 1er septembre.

Pour prospectus etc., s'adresser à l'Académie.

25 août—1m.

Académie de St-Aloysius,

Dirigée par les Frères du Sacré-Cœur,

Encoignure Chartres et Quartier.

L'OUVERTURE des classes de cette institution aura lieu le premier lundi de septembre prochain.

L'enseignement, bien que basé sur les études des branches commerciales, ne laisse rien à désirer quant à l'éducation morale et religieuse.

Le Français et l'Allemand sont enseignés sans prix extra.

L'écriture, trop souvent négligée, est l'objet d'une attention spéciale.

Pour l'intérêt particulier du succès des études, les parents sont priés d'envoyer leurs enfants dès l'ouverture des classes. 31août—

Comté Madison, Virginie.

Près la station Rapidan, Virginie.

ACADEMIE LOCUST DALE.

David F. Boyd, Principal.

AVEC le concours habile dans le département académique, des gradués de l'Université de la Virginie, et d'un officier compétent, dans le département militaire.

Cette académie est fondée depuis de longues années et a toujours été dirigée avec succès. C'est principalement une école préparatoire pour l'Université de la Virginie, dont l'enseignement des mathématiques et des langues anciennes et modernes, l'anglais y compris, est nécessairement l'objet de grands soins.

Le collège est situé en un des endroits les plus sains et les plus pittoresques de Piedmont, Virginie, au-dessous du Blue Ridge, près la rivière Rapidan, et au milieu d'une communauté intelligente et policée; il y a des églises de différentes croyances.

Les bâtisses et le terrain sont vastes et attrayants, et surtout convenables pour un pensionnat.

La session commence le troisième lundi de septembre et se termine le troisième lundi de juin.

Les conditions sont $200 pour la session de 9 mois, pour toutes les dépenses, moins les vêtements, les livres et les soins médicaux. Pour les fils de ministres de l'Evangile, le prix de l'enseignement est de $50 moindre.

Cette école est privée et se trouve sous le contrôle absolu du principal.

Pour plus d'informations, s'adresser au soussigné à Bâton-Rouge, Lne, jusqu'au 1er août et après à Locust Dale, P. O. comté Madison, Va.

D. F. BOYD, Principal.

16 juillet—3 m. V & C.

Université de la Louisiane.

LA quatrième session du Département Académique de l'Université de la Louisiane commencera le 1er octobre 1881. Dans les cours de Latin, de Grec, de Mathématiques, d'Anglais et de Littérature anglaise, l'instruction est solide et complète. Dans les cours de Français et d'Allemand on enseigne non seulement à écrire mais à parler correctement ces deux langues.

[illegible]

Le prix par élève dans le Département Académique est de $80 pour une session de neuf mois, payable $12.50 au commencement de chaque terme: le 1er octobre, le 8 décembre, le 15 février et le 23 avril. Pour l'Ecole Supérieure (High School) le prix est de $45 payables au commencement de chaque terme.

Pour informations plus détaillées, catalogues, etc., s'adresser au local du Département Académique, coin Baronne et Commune de 10 à 11 heures. Sept—1m D Mar J—V&C

SPECTACLES BALS. &c

Académie de Musique.

DE BIDWELL.

Entièrement repeinte et décorée.

Ouverture de la saison régulière, DIMANCHE, 25 Septembre 1881, Tous les soirs et Matinées Mercredi et Samedi.

Pour une semaine seulement, la grand drame irlandais

EVICTION,

Par la grande troupe dramatique de M. Chas. M. Vernier.

Pièce remplie de farces, pathos, rires, etc., représentant les scènes de la vie réelle.

La comédie sera ouvert vendredi, 23 septembre.

Dimanche, 2 oct— L'auteur et l'acteur américain, M. MILTON NOBLES. 18 sept—

Théâtre St-Charles de Bidwell.

OUVERTURE DE LA SAISON RÉGULIÈRE.

POUR UNE SEMAINE SEULEMENT, Commençant Dimanche, 2 Octobre. MATINÉES LES MERCREDIS ET LES SAMEDIS.

Haverly's New Mastodon Minstrels.

20 Grands Comédiens—12 Vocalistes de talent—12 Acrobates Danseurs—14 Artistes Chanteurs et Danseurs—15 Musiciens Solistes.

Une Nouvelle et Grande Combinaison.

Le contrôle s'ouvrira Vendredi, 30 septembre. Dimanche, 9 octobre—M. B. CURTIS dans la grande comédie à succès, Sam'l of Posen. 28sept—

PARC DU Fort Espagnol.

CLOTURE DE LA SAISON.

GRANDS CONCERTS,

A 6 heures P. M. les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS et DIMANCHES.

L'Orchestre du Fort Espagnol.

COMMENÇANT A 6:30 P. M.

GRATIS POUR TOUS!

Dernière semaine de la Saison.

Billets aller et retour, 15 cts; enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix; enfants au-dessous de 5 ans, gratis.

Biscontau Frères,

L'angle des rues Bayou et Mobile.

GROCERIE, liqueurs et magasin de fourrage des meilleures qualités, ainsi que foin, maïs, avoine, son et graine de coton, etc., à des prix bien réduits.

Toutes marchandises délivrées à domicile.

nov—1 an.

LA NEW ORLEANS COTTON SEED ASSOCIATION, composée des compagnies Union Oil Company, Planters Oil Company, Crescent City Oil Company, A. A. Maginnis Sons, Bienville Oil Works Company et la Louisiana Oil Company, a été dissoute aujourd'hui par expiration. M. Henry Marx a été nommé liquidateur des affaires de cette Association.

31 août 1881.

LES EXPÉDITEURS DE GRAINE DE COTON sont par le présent notifiés que la New Orleans Cotton Seed Association a, ce jour, été réorganisée. Les compagnies suivantes forment l'Association:

UNION OIL COMPANY.
PLANTERS OIL COMPANY.
CRESCENT CITY OIL COMPANY.
A. A. MAGINNIS SONS.
LOUISIANA OIL COMPANY.

HENRY MARKS, Secrétaire.

13sept—15f No. 4 rue Delta.

Bureau du Bienville Oil Works Co.

Nlle-Orléans, 10 Septembre 1881.

Par suite de la dissolution du "New-Orleans Cotton Seed Association," les soussignés sont maintenant prêts, à fournir leurs propres sacs vides à ceux qui en auront besoin pour l'expédition de la graine de coton, et à payer le prix courant du marché pour la dite graine.

Les facteurs, planteurs, expéditeurs de graines de coton, ainsi que les bateaux et tous autres systèmes de transport, voudront bien prendre avis de ce qui précède, et nous les prions respectueusement de nous continuer leurs affaires.

BIENVILLE OIL WORKS CO. Office: 31 Carondelet St.

10sept—

HENRY N. SIEBRECHT.

49......RUE ROYALE......49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ELEGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODÉRÉS.

21 avril—6m.

Antonio Pedilha D'HAUCOURT,

MEDECIN HOMŒOPATIQUE,

Diplomé des Facultés de Paris, Portugal, Brésil, Mexique et Californie;

MEMBRE DU CONGRÈS HOMŒOPATIQUE TENU A PARIS, EN 1878,

A l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert un

CABINET DE CONSULTATIONS,

Rue Remparts, 208,

Entre Dumaine et St-Philippe.

HEURES DE CONSULTATIONS—De 8 à 10 heures du matin, et de 3 à 6 heures du soir.

On parle le Français, l'Espagnol, le Portugais et l'Italien.

VISITES A DOMICILE.

Les personnes habitant la campagne peuvent se faire traiter par lettre en envoyant la somme de $4 et donnant une description minutieuse de la maladie. 7août—6m

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St.-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction. Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres de la campagne seront exécutés sans le plus court délai.

26 fév—

COMPAGNIE D'ASSURANCES —DES— Factors & Traders.

37......RUE CARONDELET......39

Capital payé $1,000,000

ED. A. PALFREY............Président
JOHN CHAFFE............Vice-Président
THOMAS F. WALKER............Secrétaire

Polices émises couvrant les risques d'incendies, de rivière et de marine, aux plus bas prix du tarif.

DIRECTEURS

John I. Noble,	L. C. Jurey,
John Chaffe,	Wm. Hartwell,
Richard Milliken,	C. J. Leeds,
Samuel Friedlander,	A. M. Bickham,
R. M. Walmsley,	Louis Bush,
A. H. May,	A. Brittin,
T. Lytt. Lyon,	G. W. Sentell,
Samuel H. Boyd,	Wm. Cunningham,
William J. Behan,	John I. Adams,
B. F. Eshleman,	R. T. Buckner,
Charles Chaffe,	Henry Abraham,
A. T. Janin,	Charles E. Black,
	William A. Gwyn.

1er sept—

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à ressorts, charrettes à bœufs, de pour logs, wagons à 2 et 4 mules, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, roues, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. [illegible]

Dépôt 18 et 20 rue Union.

Sept 1881—1an

Mme C. OLBERDING.

ANNONCE à sa grande clientèle et au public qu'elle est partie pour New-York, dans l'intention de faire de forts achats pour les modes d'hiver. Elle doit rapporter les marchandises les plus fines et les plus rares. Elle aura le plus grand assortiment de fleurs pour chapeaux, et de tout ce que l'on peut désirer dans l'article modes. Elle prévient le public qu'elle ouvrira un grand magasin, le 1er octobre au No 71 rue Royale, entre Conti et Bienville.

4 sept—1m. D, Mer, S.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que notre loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE —FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne, Mardi, 11 Octobre 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL De la Loterie à $2.

CLASSE K.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU Mardi, 11 Octobre 1881.

—A LA— NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots d	1,000,	5,000
20 Lots d	500,	10,000
100 Lots d	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités voisines du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités voisines du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités voisines du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage du MARDI, 11 Octobre 1881. TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes de ceux qui désirent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

Envoyez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au No 212 Broadway, New-York.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Jeremiah O'Keefe vs. Ellen Marshall et son époux, Geo. Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 4109.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en cette ville, MARDI, 18 octobre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Race, Robin, St-Thomas et Religieuse, lequel terrain est désigné par le numéro "Trois," suivant un plan dressé par Arthur C. De Armas, architecte, en date du 30 avril 1868, déposé en l'étude de O. L. Kernion, notaire en cette ville, terrain mesurant au pied américain, trente-un pieds neuf pouces et quatre lignes de face rue Race, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes entre parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages y appartenant en quelque sorte, acquis par Dame Ellen Marshall par achat du demandeur, par acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 juin 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1o Au comptant pour la part de la réclamation du demandeur, due maintenant $166 66⅔ avec 8 0/0 d'intérêt sur la face du billet $266 66 2/3 jusqu'à la date du paiement partiel, et 8 0/0 par an d'intérêt sur la balance jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent sur le montant total comme honoraires d'avocat, et coût de l'acte et les frais du procès.

2o L'acquéreur devra assumer le paiement des deux billets pour $266 66 2/3 chacun garantis par hypothèque sur la dite propriété et échéant les 14/17 juin 1882, 14/17 juin 1883 respectivement jusqu'à paiement; et aussi devant assumer toutes les obligations de l'acte d'hypothèque, payer 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ne pas aliéner la propriété au préjudice de l'hypothèque.

3o Et la balance du prix d'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.

Au cas où le prix offert pour la propriété après déduction faite des susdits honoraires et frais au comptant, serait moindre que le montant de la réclamation du demandeur, avec le dit intérêt, et les billets à être assumés comme il est dit plus haut, alors l'acquéreur paiera le réclamation au comptant au demandeur et assumera les susdits billets échéant les 14/17 juin 1882, et 14/17 juin 1883, jusqu'à concurrence de la balance de son offre et en sus des honoraires et des dits frais.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 sept—23, 30, oct 7,14,18.

L. F. Tower vs. deux terrains et A. M. White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3355.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 8 octobre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytanie, Sixième et Septième, dans l'îlet numéro cent-deux de l'ancien faubourg Livaudais et désignés comme lots numéros treize et quatorze sur un plan fait par H. Moellhausen, voyer, en date du 15 mai 1845 et déposé pour référence à l'étude de L. R. Kenny, alors notaire dans la Paroisse Jefferson dans cet Etat, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de cent vingt-six pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 sept—6, 13, 20, 27—oct. 4 8.

State National Bank vs C. Chism et S. Mc Boyd et al. Le même vs Chism et Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 3695 et 3736.—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un writ de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans cette ville, SAMEDI, 15 octobre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magazine, Lafayette et Camp, désignés par les numéros un, deux et trois sur un plan fait par Frederick Wilkinson, voyer, le 7 avril 1838, déposé en l'étude de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville; les dits lots sont contigus et mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir:

Les lots numéros un et deux mesurent chacun vingt et un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur entre lignes parallèles de quatre vingt-neuf pieds six pouces et cinq lignes. Le numéro trois mesure vingt-et-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par Cyrus Chism et Samuel H. Boyd par achat dans les proportions d'une moitié indivise pour chacun, de Joseph Toussaint Janin, par acte pardevant E. G. Gottschalk, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

14 sept—14, 21, 28, 5, 12, 15 oct.

John Chaffe, frère et fils, versus Wm T. Oliver, administrateur.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT, Paroisse de Richland, No 549.—En vertu d'un writ de fieri facias contre John Chaffe, Charles Chaffe et Wm H. Chaffe, la société et en faveur de Wm T. Oliver, administrateur de la succession de Susan J. Oliver, décédée, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse de Richland, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 30 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Deuxième, Chestnut et Coliseum, composé de la portion du fond des lots Huit, Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, en date du 23 janvier 1847, déposé en l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 46 et mesurant quarante-deux pieds plus ou moins de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent douze pieds dix pouces plus ou moins entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, acquis par John Chaffe par achat de Mme Mary Anne Marshall, femme de H. B. Orcutt, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 16 mai 1860.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Cette vente étant la seconde et une vente à l'encan au comptant, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant pour ce qu'elle rapportera à un crédit de douze mois; l'acquéreur fournissant un bond avec une bonne garantie solvable portant cinq pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement final; le dit acquéreur sera à déduire de cette offre et à payer au comptant le montant des impressions, les honoraires du shérif, etc; en outre, les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, le montant de laquelle n'est pas encore établi.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 sept—14, 21, 29, 30.

James Duncan vs T. P. McDavitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4104—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 18 octobre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement la ville de Richardville, paroisse Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak et Octavia et l'Avenue Peters, étant désignés par les numéros dix et onze, sur un plan de Pilié et Desponilly en date du 9 avril 1856, déposé en l'étude de W. H. Peters, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 52, les dits lots mesurant chacun, conformément au dit plan, trente pieds de face à l'Avenue Peters sur cent trente-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de E. R. Norton, syndic de l'insolvable Jacob Barker, en banqueroute, conformément à un acte passé le 10 juin 1868, pardevant M. Gernon, notaire en cette ville, enregistré au livre K, vol. 186.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 sept—15, 22, 29—oct 6, 13, 18

VENTE DE CONSTABLE

J. H. Maloney vs. Mme M. Henry.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1399, 1402, 1403.—Par le constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu le JEUDI, 29 septembre 1881, à 1 heure du matin, avec le consentement des parties sur les lieux, No 27 rue Dauphine, entre Canal et Douane—

Un lot de meubles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans. 25 sept—25, 27, 28, 29

Jno. Jacobs vs. Wm Andronico.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 1334—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à son entrepôt No 96 Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 30 septembre 1881, à midi de:

Un lot de meubles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

N. V. VINET, Constable de la 2me Cour de Cité.

30 sept—28, 27, 30

Liste des lettres étrangères reposant au Bureau de la Poste le Samedi, 24 septembre 1881.

GOUVERNEMENT DE SAMA [illegible]

LISTE DES MESSIEURS.

Andres Monsieur,	Grillet Chas
Aimey Des Juan Gener,	Langerschild Gustave
Barrea Edmond Dufau,	Marti ou Lanzeron
Bussot Mariana,	Mandez Antonio
Dupe Mons	Palloni Guiseppe
Gushes S	Pichon A A F
Quedebat D	Suarez Pedro Zanella
Dame Angelo	Vincenti Paolo 2
Pugel Laurent y	Vincenzo Giancalet
Franchi Costantino	

LISTE DES DAMES.

Aimé Alida Mme	Joubert J Mme
Dugué Henry Mme Vve	Mallard Mme Eugène
Deyrsoult Miles	Ros.
Debat Camelia Mlle	

W. L. McMILLEN, Maître de Poste

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente positive pour cause de départ.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 1er octobre 1881, il sera vendu à 11 heures précises du matin, rue du Camp, entre l'Avenue de Carrollton et la rue [illegible]

La vacherie de M. Auguste Vitter se composant de [illegible] 32 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler.

1 taureau, 2 chevaux, 1 charrette à lait, 1 charrette à provisions, environ 75 têtes de volailles, 2 cochons. Les bidons, harnais, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

Aussi un fort lot de foin, environ 30 charretées.

La clientèle, d'environ 35 gallons de lait, sera donnée aux deux plus forts acquéreurs; mais dans le cas où deux acquéreurs, celui achetant le plus (la plus forte somme) aura le choix de la clientèle.

Conditions—Jusqu'à $150 comptant, de $150 à $250 six mois; de $250 à $400 neuf mois et au dessus de $400 un an de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. Les acquéreurs seront tenus de se conformer aux conditions aussitôt la vente terminée.

Les animaux ne sortiront de l'écurie qu'après que les acquéreurs auront rempli les conditions voulues. 27 sept—

Vente pour changement d'affaires.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 29 septembre 1881, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Ste-Anne et Marais.

Le contenu d'un magasin de "GROCERIES" comprenant un joli assortiment de marchandises telles que sucre, café, liqueurs, savon, farine, Huile d'olives, etc., etc.

Conditions—comptant sur les lieux.

26 sept—

PAR CHAS. H. REED.

Succession de Joseph Grelier. Cour Civile de District, No 192.

PAR CHAS. H. REED,—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau rue Carondelet No 9.—A l'encan, LUNDI, 24 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, Hôtel St-Charles, en vertu de deux (2) ordres de ventes, dates le 13 mai et le 26 novembre 1880, rendus par l'ancienne Deuxième Cour de District et par la Cour Civile de District, les propriétés suivantes, à savoir:

Deux lots de terre, dans l'îlet No 602, bornés par les rues Robinson, Pitié, Désiré et Vertu, troisième district de cette ville.

Une portion de terre vacante, dans le troisième district, îlet No 656, bornée par les rues Claiborne, Robinson, Pitié et Désiré.

Un certain îlet, dans le même district, borné par l'Avenue Franklin, les rues Painter, Josephine et Solidelle, et désigné comme l'îlet No 275.

Un certain îlet, dans le même district, borné par les Promenades Lafayette et Franklin, les rues Célestine et Génois, et désigné comme l'îlet No 1616.

Un certain îlet, dans le même district, borné par la Promenade Lafayette, les rues Lebdell, Hunter et Force, et désigné comme l'îlet No 1163.

Trois terrains dans Brooklyn désignés par les numéros 2, 3 et 4 dans îlet 17, compris entre l'Avenue Jefferson et les rues Monroe, Troisième et les terres de Mercy.

Un certain îlet, dans le même district, borné par la Promenade Lafayette, les rues Hunter, Vertu et Force, et désigné comme le No 1219.

Un certain îlet, dans le même district, borné par les Promenades Lafayette et Floride, les rues Law et Door, et désigné comme l'îlet No 1487.

Huit terrains vacants, même district, désignés par les Nos 15 à 20 de l'îlet No 1210, bornés par les rues Champs-Elysées, Marigny, Force et Vertu.

Onze lots de terre, même district, bornés par les rues Joséphine, Célestine, Montégut et Philippe.

Quatre îlots dans le Faubourg Milneburg, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 107, 108, 130 et 108.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant ——, aux frais des acquéreurs.

31 sept—21—29 et 24 oct

PAR VINCENT & CO.

Stock de A. Pepin & Bro.

PAR VINCENT & CO. — JEUDI, 29 septembre 1881, à 11 heures A. M., à leur salle de vente Nos 60, 62 et 64 rue de la Douane, le stock de A. Pepin & Bro., consistant en un assortiment choisi de marchandises de tout genre, articles de fantaisie, notions, etc.

Conditions—Comptant à la vente.

27 sept—3f

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Peter Jeckel et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 4067.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, 29 octobre 1881, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. R. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent sur congé, rendu et signé le 23 septembre 1881, la propriété ci-après décrite, appartenant aux dites successions, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bienville, Broad, Dumaine et Dorgenois, et désigné par le numéro seize, formant le coin des rues Bienville et Broad, et mesurant en pieds français, vingt-neuf pieds huit pouces cinq lignes et demie de façade rue Bienville, sur une profondeur et façade rue Broad de cent [illegible] pieds.

Les améliorations comprennent deux maisons cottage; l'une formant le coin des rues Broad et Bienville, ayant 2 chambres, salle à manger, cuisine, citerne et lieux d'aisance. L'autre, attenant à la première, faisant face à la rue Broad, a trois chambres, salle à manger, cuisine, citerne et lieux d'aisances, puits et poulailler, et dans la cour une bonne écurie pour vaches.

Conditions: Une moitié du prix comptant et la balance à un crédit d'un an pour un billet de l'acquéreur consenti à son ordre et endossé par lui, portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement parfait, garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur, sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et non aliénation, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police au vendeur. L'acquéreur devant faire un dépôt comptant de dix pour cent sur le montant de l'adjudication, sur les lieux.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 sept—1, 8, 15, 22, 29 oct

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de James H. Grover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4196—Division [illegible] Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James H. Grover, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

29 sep—29 & 9 oct

Succession de Mme Julie Marguerite De Montsey, femme décédée de Matern Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4183—Division A—Attendu que Mme Julie Catherine Butler a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de sa mère feue Mme Julie Marguerite De Montsey Weber, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier

29 sept—29—4 oct

Succession de Annie J. Bothick, épouse décédée de Thomas W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4176—Division [illegible] Attendu que James W. Bothick a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Mme Annie J. Bothick, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

22 sept—22, 27, 2 oct.

Succession de Jean Toussaint.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3748—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par L. Duquesnay et E. Bedis, exécuteurs testamentaires du défunt ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

22 sept—22, 27, 2 oct.

Succession de Pierre Gonsalaoppe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4190—Division [illegible] Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Pierre Gonsalaoppe, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

20 sept—22, 27, 2 oct.

Succession de Mme Veuve Mary F. Lodger, née Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,736— Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William T. Price, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

21 sept—21, 26, 30

Succession de Joséphine François.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 739.— Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Bernard Lainé, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

21 sept—21 26 30.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante d'action de Banque et d'Assurance.

Propriétés améliorées dans les Premier Deuxième et Troisième District.

Succession de H. M. Dowlin.

No 3872—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureaux No 31 rue du Camp — SAMEDI, le 1er octobre 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, en date du 17 août 1881, et dans la succession ci-dessus les propriétés et sûretés ci-après décrits, à savoir:

1o Un certificat numéro 118 de 48 actions de $40 chacune, du fonds capital de la Home Insurance Company of New Orleans.

2o Un certificat numéro 85 de 6 actions de $50 chacune, du fonds capital de la New Orleans Mutual Insurance Company.

3o Un certificat numéro 12 de 5 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la Louisiana National Bank of New Orleans.

4o Un certificat numéro 1093 de 2 actions du fonds capital de la Sun Mutual Insurance Company of New Orleans, de $100 chacune.

5o La maison et lot connues comme la Cour et désigné par le No 40 rue St. Pierre, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Royale, Chartres et Toulouse. Le lot mesure, au pied français 28 pieds 10 pouces de face à la rue St. Pierre, sur une profondeur, sur le côté, de la propriété Pontalba, de 72 pieds 2 pouces, et sur une ligne parallèle à la rue St. Pierre, 23 pieds 10 pouces; sur l'autre ligne de profondeur 48 pieds, puis sur une autre ligne perpendiculaire à la rue St. Pierre 20 pieds, puis sur une autre ligne parallèle à la rue St. Pierre 25 pieds de la sus une ligne directe [illegible]

6o La résidence en briques à deux étages, désignée par le No 26 rue Hôpital, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille-Levée, Hôpital, Chartres et Ursulines. Le lot formé une partie du lot de terre désigné par le No 5 conformément au plan de Jos Pilié, en date du 6 avril 1829, déposé en l'étude de P. Seghers notaire, comme No 5 du livre de plan, mesurant 24 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 47 pieds 10 pouces. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la résidence en briques à deux étages No 36 rue Hôpital, ayant corridor et deux chambres au rez-de-chaussée et dans le corps de logis, et deux chambres et cabinet au premier étage, et une cuisine en briques à deux étages détachée du corps de logis ayant quatre chambres.

7o La résidence en bois à deux étages No 170 rue Quartier, située dans le Deuxième District de cette ville. Le lot est désigné par le No 11 de l'îlet compris entre les rues Quartier, St Claude et Trémé et le Chemin du Bayou, sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 12 janvier 1849, et déposé en l'étude de Mossy. Le dit lot de terre mesure 27 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Quartier, 80 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 10, 79 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 12, et 27 pieds 2 pouces et une ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont sur le dit lot de terre, droits et privilèges, sans exception ou réserve. Les améliorations comprennent la résidence en bois à deux étages, désignée par le No 170 rue Quartier, ayant 6 chambres et corridor dans le corps de logis et cuisine en bois à deux étages détachée de la maison, cour pavée, cave et hydrant.

8o La résidence et magasin en briques à trois étages avec mansarde No 15 rue St. Ferdinand situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Levée, Moreau et Montégut. Le lot est désigné par le No 12 sur un plan dressé par Pilié & Commagny, le 17 février 1834, et annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 1er mars 1836, mesurant, au pied américain, 27 pieds 6 pouces de face à la rue St-Ferdinand, sur une profondeur de 100 pieds, borné sur un côté par le lot No 13 et sur l'autre par le lot No 11, et dans le fond par une portion du lot No 1, comme il est dit sur le dit plan. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et appartenances.

[illegible]

9o La résidence en bois à un étage, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Laharpe, Dorgenois et Broad. Le dit lot étant une partie de l'habitation anciennement connue comme Gentilly brick yard, et mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Columbus sur une profondeur entre lignes parallèles de 60 pieds [illegible]

10o La maison de résidence en bois à un étage, situé dans le même carré et district, et adjacente à la propriété ci-dessus décrite. Le lot mesure 26 pieds et 2 pouces de face rue Columbus sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles [illegible]

11o La maison de résidence en bois, à un étage, situé dans le troisième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Columbus, Gentilly, Bayou road et Laharpe, Broad et Walker. [illegible]

12o Cinq lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 50, borné par les rues Commune, Avenue Carrollton, Ulloa et Burgundy, les numéros 18 à 22 inclusivement, [illegible]

Le lot No 22, formant le coin de l'Avenue Carrollton et de la rue Ulloa, 30 pieds 2 pouces et 2 lignes de face sur l'Avenue Carrollton sur 130 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade sur la rue Ulloa. Ensemble avec tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent de quelque façon que ce soit.

Termes et conditions—Pour les actions comptant; pour les propriétés décrites [illegible]

Les actes de vente devant être pardevant Paul E. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 Aout—sept 3, 10, 17, 24, oct 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un bon terrain et une maison à deux étages sur la rue Calliope, entre les rues St-Charles et Carondelet, près de la Place [illegible]

Succession d'Eliza Higgins, No 3789, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux 31 rue du Camp—SAMEDI, 8 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, siégeant au lieu de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 30 août 1881 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Calliope et Clio, désigné comme lot No 4 sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Selim Magner, anciennement notaire en cette ville, le 5 juillet 1855. Conformément au dit plan, le lot mesure 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calliope, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison en bois à deux étages No 180 rue Calliope.

Conditions—Un tiers au plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit, spécialement garanti par hypothèque et lien du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour enforcer le paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée aux personnes désignées, et l'acquéreur assumera les taxes exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication.

Dix pour cent au comptant seront requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 sept—4, 10, 17, 24, oct 1, 8.

Angle de la rue Dumaine et des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal, station Clay. Parcours: (cars verts) Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à Laharpe et de là à la station d'arrivée. Les cars bleus suivent la même route, seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St-Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St-Pierre, et principalement par la rue de Dumaine jusqu'à la rue du Canal.

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY

Cottage en bois et maison à deux étages, rues d'Orléans et St-Pierre.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur. Bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 8 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles.

1o Le cottage en bois No 322 rue d'Orléans dans le carré borné par les rues Orléans, St Pierre, Galvez et Johnson, a 3 chambres, cuisine et citerne.

2o La maison en bois à deux étages, No 371 rue St-Pierre entre Galvez et Johnson, 4 chambres, office, cuisine etc.

Voir le plan pour les dimensions du terrain.

Conditions—La moitié ou le tout comptant à l'option de l'acquéreur et le reliquat à douze mois de crédit pour des billets portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1881.

Les actes de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 sept— 24 25 oct 1 au jour

VENTE IMPORTANTE

De propriétés améliorées, résidences de choix et de terrains nus, Dans le Second, Troisième et Quatrième Districts, Dans les rues Esplanade, Marais, Villeré, Kerlerec, Dumaine, Ste-Anne et Septième.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau No 31 rue du Camp —SAMEDI, 15 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan les propriétés de ville très désirables ci-après décrites, à savoir:

1o Ces résidences de choix, sites, situées dans le centre d'un des plus jolis voisinages de la rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Marais et Villeré, et près des résidences de MM. Couturié, Bouguet, Beltrand, Delvaille, Blanc, Legendre, Rathbone, Slocomb et Forstall. Elles seront vendues séparément comme suit:

1o Les deux grands terrains bien remblayés mesurant chacun 32 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 175 pieds entre lignes parallèles.

2o Les deux terrains sur l'arrière ayant chacun 32 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Kerlerec sur 146 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles—et

3o Les deux terrains démesurément longs sur la rue Marais, désignés par les lettres E et F et mesurent comme suit: Le lot E a 35 pieds 3 pouces de face et le lot F a 35 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Marais. Les deux terrains ont une profondeur de 147 pieds et 7 lignes entre lignes parallèles. Toutes les mesures ci-dessus sont d'après un croquis tracé par A. de Armas, voyer, daté du 17 septembre 1881.

Il n'y a pas de terrain vacant dans le district immédiat plus convenable pour résidence.

4o Les trois belles et agréables maisons de résidence en bois à deux étages formant le coin nord-est des rues Dumaine et Marais, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Marais et Trémé. Elles sont désignées par les numéros 211, 213 et 215 rue Dumaine, et sont admirablement situées et arrangées pour de respectables résidences professionnelles et particulières.

Les lots sur lesquels chaque résidence est bâtie mesurent, d'après un plan de A. de Armas, voyer, comme suit, à savoir:

Lot A: maison 215 ayant 26 pieds 6 pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur et façade à la rue Marais de 124 pieds et 2 pouces et 124 pieds 1 pouce et 5 lignes sur l'autre ligne de côté.

Lot B: Maison No 213, ayant 26 pieds 6 pouces de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne de côté du lot "C" et 124 pieds 1 pouce et 5 lignes sur l'autre ligne de côté.

Lot C: Maison No 211, ayant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne adjoignant le lot "B" et 124 pieds 6 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les trois résidences ci-dessus décrites ont chacune une allée pavée en dalles cimentées, conduisant aux cours. Elles ont toutes de doubles galeries de façade, vestibule, salon, salle à manger et d'autres commodités au rez-de-chaussée, et de grandes chambres à coucher chambre à bain et garderie au second étage, sans compter le gaz, des citernes, des hangars, etc. L'encoignure est louée jusqu'en octobre 1882, sur le pied de $420 par an. Elles sont détachées et seront vendues séparément. Leur agréable et respectable voisinage, leur proximité des églises, des écoles, des marchés, des lieux d'amusement et des facilités de char à cheval sont des avantages qui rendent ces propriétés également désirables comme placement.

5o La maison en briques à deux étages substantiellement bâtie et centralement située, désignée par le No 90 rue Dumaine, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Bourbon et Dauphine. Le lot mesure 35 pieds sur la rue Dumaine, sur 61 pieds de profondeur, mesure française.

Elle est respectablement entourée, à deux portes seulement de l'académie des dames du Sacré-Cœur, touchant à la pharmacie bien connue de Deloche.

La confortable maison en briques à un étage, avec un attique centralement à tous dans de la rue Ste-Anne et désignée par le No 97 rue Ste Anne. Le lot mesure 23 pieds 9 pouces et 4 lignes de façade à la rue Ste Anne sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française. Elle a un salon, une salle à manger, trois chambres à coucher et cabinets dans l'attique, et en outre une cuisine en briques à deux étages contenant trois chambres à chaque étage, hangar, citerne et cour pavée. La propriété vient d'être restaurée en entier, et est louée au locataire actuel au prix de $400 par an. On pourra obtenir toutes autres informations en s'adressant à l'encanteur.

7o La jolie maison en bois à deux étages, rue Septième No 50, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Chippewa et St Thomas ou Feltus. Elle contient quatre chambres, à deux galeries de façade et de côté, un jardin d'ornement, et est bâtie en retraite de la banquette. La vente est péremptoire et digne de l'attention de ceux qui désirent des propriétés à habiter et des placements sûrs et profitables.

Conditions—Un tiers au plus comptant, à l'option de l'acheteur, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et par le privilège du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée au vendeur ou aux porteurs des billets. La propriété sera vendue avec toutes les taxes payées par le vendeur jusqu'au jour de la vente. Le dépôt usuel de 10 pour cent en circulation sur le prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 sept—17, 18, 24 25, oct 1, 2, 8 au 15.

POUR REGLER UNE SUCCESSION.

Le magasin et la maison de résidence en briques, à trois étages, avec toutes les installations du magasin, No 85 rue Decatur, ou Vieille-Levée.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 8 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'enchère publique, pour clore une succession—

Le magasin et la maison de résidence en briques, à trois étages, centralement situés, rue Decatur ou Vieille-Levée No 85, dans le carré d'îlet borné par les rues Vieille-Levée, Chartres, Conti et St-Louis.—Ensemble avec toutes les installations (vitrines), magasins et comptoirs qui y sont. Cette maison est voisine de la maison de commerce populaire de MM. Reiss, Lacassagne, Raust, Lacoste et Villermin, dans un des quartiers les plus fréquentés du Deuxième District, et elle est digne de fixer l'attention de ceux qui recherchent un placement sûr et rémunérateur.

Voir le plan pour les dimensions.

Conditions—Un tiers au plus comptant, au gré de l'acquéreur et la différence à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et remboursement de la partie non échue de la police actuelle, et de plus l'acquéreur devant payer les frais de l'encanteur pour les annonces, la vente de la propriété étant à 5 pour cent sur le prix. Les taxes de 1881 sont toutes payées sauf celles de l'Etat, que l'acquéreur devra assumer en sus du prix d'adjudication. Le dépôt usuel de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 sept—17, 18, 24, 25—Oct 1 au 8

Propriété améliorée.

Bon magasin et maison de résidence, coin des rues Broad et Douane, près Canal.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, 8 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique—

Ces magnifiques magasin et maison de résidence et parfaitement situés, propriété formant anciennement l'angle sud-ouest des rues Broad et Douane, dans le carré borné par les rues Broad, White, Canal et Douane. Le terrain mesure 81 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Broad, sur 123 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur et de façade rue de la Douane.

Les améliorations consistent en une bâtisse double à deux étages en bois, bien construite et nouvellement réparée, avec un grand et convenable magasin au coin, dont la partie supérieure est arrangée pour résidence. Elle a une grande vérandah à la façade et a été longtemps connue comme un emplacement de grocerie attrayant dans ce quartier récemment construit et s'améliorant rapidement. La propriété est à mi-chemin entre les rues Canal et Bienville, les points où pénètrent les chemins de fer du Lac—Canal et Bienville.

Conditions—1/4 ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit pour des billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée; Toutes les taxes sont payées jusqu'au jour de la vente par le vendeur. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 sept—18, 24, 25; 1er oct à date

Cottage No 471 rue Ste-Anne.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31, rue du Camp—SAMEDI, 1er octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan.

Le joli cottage en bois très confortable et nouvellement bâti No 471 rue Ste-Anne, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Tonti et Rocheblave, mesurant 26 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de 117 pieds 9 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. La maison a 3 appartements en outre de la cuisine qui est détachée, caves, cour plantée d'arbres à fruits, etc.

Conditions—Une moitié ou le tout comptant au gré de l'acquéreur, et la balance à 12 mois de crédit avec billet garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix de son adjudication, et déposera 10 0/0 comptant sur le prix.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 sept—18, 17, 18, 24 à la vente.

Maisons dans le Deuxième District.

Deux jolis cottages sur les rues St-Louis et Bourgogne.

Pour compte d'un propriétaire absent.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 1er octobre 1881, à midi, à la Bourse St-Charles, il sera vendu à l'encan.

1o La résidence cottage centrale désignée par le No 117 de la rue St-Louis, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Dauphine et Bourgogne. Elle est située vis-à-vis de la résidence de feu E. J. Forstall et à trois îlets de la rue du Canal, elle est dans le centre des affaires et des amusements.

2o Le cottage en briques à deux corps de logis No 263 rue Bourgogne, contigu à la résidence de J. P. Bernard, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St-Philippe et Ursulines; voir les plans pour les dimensions du terrain.

Termes et conditions—Un tiers ou plus au comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. Le dépôt usuel de 10 pour cent au comptant sera requis au moment de l'adjudication.

4 sept—4, 10, 11, 17, 18, 24 au jour de la vente

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété vacante, de valeur et améliorée dans les Premier, Deuxième et Troisième Districts.

Coin des rues Bourbon et St Pierre— Magasins et maisons de résidence en briques à deux étages; le rez-de-chaussée occupée par comme magasin d'épiceries de fantaisie au détail.

Trois maisons de résidence de famille en briques à deux étages contigües aux précédents et faisant face à la rue Bourbon.

Trois maisons de résidence de famille en briques à deux étages contigües aux précédentes et faisant face à la rue St-Pierre.

Deux maisons de résidence de famille en briques à deux étages rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne.

Rue Levée, entre Hôpital et Quartier.

Coin des rues Peters, Decatur et Conti.

Rue du Port, entre Craps et Amour.

Coin des rues Palmyre et Miro.

Succession de F. Ecrot.

No 41,364—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, et maintenant le No 3841 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur— Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 29 octobre 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 14 septembre 1881, par l'hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division F, actuellement absent sur un congé, et en vertu d'un ordre de la même honorable Cour, en date du 23 septembre 1881, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain terrain situé dans la ci-devant première municipalité, maintenant le Deuxième District de cette ville, dans le carré compris entre les rues Levée, Hôpital, Quartier et Gallatin. Le dit terrain est désigné par le No G sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 17 mars 1848, et mesurant 26 pieds de face rue Levée, sur 69 pieds 7 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La dite propriété appartient à la succession du dit François Ecrot comme ayant été acquise par lui à la vente du shérif faite par le shérif de cette paroisse, le 29 juillet 1856 en vertu d'un writ de fieri facias adressé au dit shérif par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Ann Fidler vs J. P. Simon, étant le No 10,061 du dossier de la dite cour, le dit writ daté du 11 juin 1856, et le dit shérif a passé la vente de la dite propriété au dit François Ecrot le 29 juillet 1856, laquelle vente a été enregistrée au bureau des transferts le 11 août 1856, dans le livre 72, folio 262, aussi enregistrée dans le bureau du greffier de la Quatrième Cour le 14 août dans le livre des actes de vente C, page 211.

2. Un certain lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Decatur, Conti et Bienville. Le dit lot est désigné par le No 12 sur un plan dressé par Bourgerol en date du 26 octobre 1839, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, lequel dit lot de terre forme les encoignures des rues Peters, Decatur et Conti et mesure 22 pieds 10½ pouces de face à la rue Peters, 22 pieds de face à la rue Decatur, 57 pieds 4 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur de 63 pieds 8 pouces sur la ligne qui la divise des lots Nos 11 et 13. La dite propriété appartient à la succession du dit François Ecrot qui l'a achetée de Jean Martinez del Campo, par acte passé pardevant Selim Magner alors notaire en cette ville le 28 mars 1867 conformément à la dite vente à l'encan enregistrée au bureau des transferts dans le livre 92, folio 315.

3. Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans le faubourg Washington, dans l'îlet No 10, borné par les rues St. Ferdinand, Craps, Port et Amour, désigné par le No 23 et mesurant au pied américain 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Port sur une profondeur de 131 pieds 6 pouces 2 lignes—ensemble avec toutes les circonstances et dépendances du dit lot de terre. La dite propriété appartient à la succession ayant été acquise par feu François Ecrot de Charles Léonard Knabe de cette ville, conformément à un acte de vente et de rétrocession passé pardevant C. V. Foulon, notaire, le 26 mars 1867.

4. Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désigné par le No 24 de l'îlet No 10 borné par les rues St Ferdinand, Craps, Port et Amour; le dit lot mesure au pied américain 29 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Port sur une profondeur de 131 pieds 6 pouces 2 lignes ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc.

5. Huit lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 479, bornés par les rues Miro, Jackson, Galvez et Palmyre, les dits lots étant désignés par les Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 sur un plan dressé par F. M. Tourné, architecte, le 23 février 1867 et déposé à l'étude de C. V. Foulon, notaire, mesurant conformément au dit plan comme suit: Les lots Nos 10 et 11 chacun 25 pieds 10 pouces 5 lignes de face rue Miro, sur une profondeur de 120 pieds 5 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles; le terrain No 12 ayant 26 pieds de face à la rue Miro sur 130 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et les lots Nos 13, 14, 15, 16 et 17 mesurant chacun 25 pieds 5 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 108 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Miro et Palmyre, lesquels lots de terre appartiennent à la succession, de feu François Ecrot ayant été acquis ensemble avec autres lots de terre par ledit François Ecrot à la vente du shérif faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 21 février 1856 en vertu d'un writ de fieri facias adressé au dit shérif par l'honorable Cinquième cour de district de la Nlle Orléans, dans le procès de la ville de la Nlle Orléans vs successeurs de Théodore Nicolet No 10,057, du dossier de ladite Cour et le shérif a passé la vente des dits lots de terre au dit François Ecrot, en registré au bureau des transferts le 2 janvier 1857, dans le livre 70, folio 505 et aussi enregistrée au bureau du greffier de la cinquième cour de district le 9 janvier 1857 dans le livre des ventes A, folios 142, 143, 144 et 145.

6. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Bourbon, Dauphine et Toulouse, mesurant 30 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 74 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade à la rue St Pierre, 74 pieds 3 pouces 5 lignes sur son autre ligne de profondeur et 30 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille en briques à deux étages, dont le rez-de-chaussée est occupé comme grocerie et magasin de comestibles.

7. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété décrite en sixième lieu, désigné par la lettre B, mesurant 11 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon, 74 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté plus près de la rue St Pierre, 43 pieds 5 pouces sur l'autre ligne de profondeur et faisant face à une allée en commun avec le lot C, puis sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Dauphine et Pierre, 4 pieds 1 pouce, puis 26 pieds 9 pouces 5 lignes sur une seconde ligne de profondeur, et 13 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, en briques et à deux étages, attenant à celle ci-dessus désignée et faisant face à la rue Bourbon.

8. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que la propriété décrite en septième lieu, désigné par la lettre C et mesurant comme suit 11 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur, en premier lieu, de 43 pieds 11 pouces sur l'allée ci-dessus mentionnée, 2 pieds 11 pouces de largeur puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Dauphine et St Pierre, puis 26 pieds 9 pouces 5 lignes sur une seconde ligne de profondeur et 13 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, en briques, à deux étages attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue Bourbon.

9. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même district et le même îlet que celui décrit en huitième lieu désigné par la lettre D et mesurant comme suit. 22 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourbon sur une première profondeur de 74 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot C, puis 10 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Bourbon et s'étendant vers la rue Toulouse, puis 17 pieds sur une seconde ligne de profondeur, 21 pieds 3 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté, et 21 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence de famille en briques à deux étages, attenant à celle décrite en huitième lieu et faisant face à la rue Bourbon.

10. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que le lot décrit en neuvième lieu, désigné par la lettre E, et mesurant 15 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de 58 pieds 5 pouces sur la ligne la plus près de la rue Bourbon 43 pieds 2 pouces sur une première profondeur et le long d'une allée de 3 pieds 5 pouces de largeur, et en commun avec le lot F, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Dauphine et Toulouse, puis 11 pieds 3 pouces sur une seconde ligne de profondeur et 17 pieds de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, en briques, à deux étages faisant face à la rue St Pierre.

11. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et le même îlet que celui décrit en dixième lieu désigné par la lettre F, mesurant 15 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une première profondeur de 43 pieds 2 pouces sur l'allée commune ci-dessus mentionnée, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Bourbon et Toulouse, puis 22 pieds 9 pouces 1 ligne sur une seconde ligne de profondeur, 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne de profondeur le plus près de la rue Dauphine et 16 pieds 11 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à deux étages, attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue St Pierre.

12. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété décrite en onzième lieu, désigné par la lettre G et mesurant 19 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Pierre sur 79 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à deux étages, attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue St-Pierre.

13. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Bourgogne, Conti et Dauphine, et mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Bienville, sur une première profondeur de 43 pieds 2 pouces 2 lignes le long d'une allée commune de 4 pieds 4 pouces 2 lignes de large, en commun avec le lot B, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Dauphine et Conti, puis 42 pieds 2 pouces et 7 lignes sur une seconde ligne de profondeur, 85 pieds 5 pouces 2 lignes sur l'autre ligne de profondeur la plus près de la rue Bourgogne, et 16 pieds 1 pouce et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en brique pour famille, et dépendances, faisant face à la rue Bienville.

14. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété décrite en treizième lieu désignée par la lettre B, mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Bienville sur une première profondeur de 43 pieds 2 pouces 2 lignes le long de l'allée commune, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Conti et Dauphine, puis 42 pieds 2 pouces 7 lignes sur une seconde ligne de profondeur, 85 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Dauphine et 16 pieds 1 pouce 1 ligne de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à deux étages et dépendances faisant face à la rue Bienville. Les propriétés décrites en dixième jusqu'en douzième lieu, inclusivement, seront d'abord offertes en [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

bloc, et si le prix offert n'est pas satisfaisant aux parties intéressées, alors chaque propriété sera vendue conformément à sa description respective.

Toutes les propriétés seront vendues conformément à un plan et devis de Arthur de Armas, député assistant voyer, en date du 18 août 1881.

Termes et conditions—Un quart comptant, la balance en trois portions égales, à un, deux et trois ans de jour de la vente, les dites portions devant être représentées par les billets des acquéreurs tirés à leur propre ordre et par eux endossés, payables chacun à échéance pour la portion qu'ils représentent, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur aura le privilège à son option, de payer le tout comptant, ou de excéder un quart, et la balance à son option à un an, ou en deux portions égales, ou en trois portions égales; les dites portions devant être représentées par billets comme il est prévu plus haut.

Les actes de ventes où il y a une partie du prix à crédit contiendront le pacte ordinaire de non aliénation, la clause de l'assurance par l'acquéreur qui devra transférer aux porteurs des billets la police d'assurance, pour un montant suffisant pour couvrir le montant des billets et la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocats en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des dits billets,—le tout garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et naissant la clause que l'acquéreur payera en sus du montant de son adjudication toutes les taxes de ville et d'Etat pour toute l'année 1881 et toutes les autres clauses habituelles.

Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant C. V. Foulon, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 sept—oct 1, 8, 15, 22 29.

GAGES, GAGES, GAGES.

BROCHES MONTÉES OR ET DIAMANTS, Des derniers modèles.

Bagues en diamants, montures riches et nouvelles.

Epingles montées en diamants pour messieurs.

Boucles d'oreilles, montures or et diamants derniers genres

Magnifiques Montres en or et argent, manufacture anglaise.

Magnifiques Montres or et argent des premières manufactures américaines, garanties en parfait état.

Magnifiques Montres or et argent, manufactures françaises et suisses.

Chaînes d'or pour hommes et femmes, derniers modèles.

Superbes Pendules françaises et américaines.—Argenterie massive, Plaqués assortis.—Pistolets, Fusils, Revolvers, Poignards, etc. — Vêtements assortis pour hommes et femmes.—Bijouterie fine de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de Marchandises, trop long à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—LUNDI, 3 octobre 1881, à 10 1/2 heures A. M. ainsi que les jours suivants, il sera vendu au magasin de prêts de J. Anglade, encoignure Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, se composant en partie des articles ci-dessus mentionnés.

29 sept—

No 136 rue Gravier, entre St-Charles et Camp, Magasin à trois étages en briques.

Eugène Jacquelin vs. Dame G. Sennie et autres pour effectuer un partage, No 1052—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 8 octobre 1881, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 1er septembre 1881 et signé le 8 septembre 1881 par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, actuellement absent en congé, Division C, sus-décrite, dans l'affaire sus-nommée, à savoir:

Un certain lot de terrain situé dans la seconde municipalité de cette ville, maintenant le premier district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues St-Charles, Poydras, Camp et Gravier, mesurant au pied américain, 22 pieds 6 pouces de largeur, face rue Gravier, 22 pieds 6 pouces de largeur au fond, 90 pieds 7 pouces et 9 lignes de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue du Camp, et 100 pieds 7 pouces et 9 lignes de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue St-Charles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin à trois étages en briques portant le numéro municipal 136 de la rue Gravier, et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant de quelque façon que ce soit.

Lequel terrain est premièrement formé d'un terrain désigné par le numéro un, sur un plan lithographié annexé à un acte rédigé pardevant G. R. Stringer, ci-devant notaire en cette ville, le 14 mai 1845 de H. W. Palfrey & R. Heath, et selon le plan No 9 du livre de plans du dit notaire. Le terrain, au pied américain, mesure 23 pieds de face rue Gravier, sur une profondeur de 70 pieds 8 pouces et 5 lignes de largeur, de 22 pieds 6 pouces à l'arrière et sur une profondeur d'environ 79 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne de division du terrain numéro deux, et secondement un certain morceau de terre formant l'arrière partie du numéro neuf sur le même plan lithographié, au pied américain, mesurant 22 pieds 6 pouces sur l'arrière limite du terrain numéro un, 25 pieds 11 pouces et 4 lignes, sur l'arrière ligne du terrain numéro neuf, 22 pieds 6 pouces sur la ligne latérale du terrain numéro dix la plus rapprochée de la rue Gravier, et la dernière bornée par la dernière partie du terrain numéro neuf.

Laquelle propriété appartient aux demandeurs et aux défendeurs dans la susdite affaire, pour un partage, pour en avoir été mis en possession par un jugement de la ci-devante Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu dans la succession de Héroïse Jacquelin, épouse décédée de Henri Eugène Jacquelin, No 29,131, du dossier de la dite ancienne Cour de District, et la dite propriété avait été acquise par la dite Vve Henri Eugène Jacquelin, née Héroïse Guesnard de Henry B. Buckner, par acte passé pardevant feu Achille Chiapella, notaire en cette ville, en date du 28 février, 18—

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Armand Pitot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 sept—7, 8 14 21 28 oct 5&8

Propriété améliorée de grande valeur dans le Quatrième District.

Nos 736 et 738 de la rue des Magasins, entre celles Troisième et Quatrième.

Dans l'affaire des mineurs Joseph A. et Louis Faessel—No 80, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 22 octobre 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St Charles sur la rue St-Charles, entre celles Commune et Gravier, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la susdite Division C, en date du 3 septembre 1881 et d'un ordre supplémentaire daté le 15 septembre 1881, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent formant une partie du lot de terre No 3, désigné par les lettres Z. C., et étant la partie du dit lot No 3, la plus près de la rue Quatrième et mesurant 27 pieds 7 pouces de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Troisième et Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville.

Les améliorations consistent en une résidence en bois avec 4 chambres et dépendances avec 4 chambres. La propriété porte les numéros municipaux 736 et 738 de la rue Magasine.

Termes et conditions—1/2 comptant, la balance payable en un an en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date et garanti par hypothèque sur la propriété; l'acquéreur tiendra les bâtisses assurées contre le feu pour deux tiers de leur valeur, et transférera la police au porteur du billet et en outre en confirmation du jugement pour le montant du billet et tous les frais, et 5 0/0 honoraires d'avocat pour enforcer le paiement; l'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Coffey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 sept—28, 5, 9, 12, 19, 22 oct

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Morceau de terre de valeur sur le Tèche.

Berry Bassell vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 3409.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI, le 15 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, il sera vendu, en vertu d'un décret de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de F. A. Monroe, juge de la dite division de cour C, en date du 17 août 1881, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre forestière située dans la paroisse St-Martin, mesurant deux arpents sur la rive gauche du Bayou Tèche, et quarante (40) arpents de profondeur, borné en 1850 par des terres de Vve Charles Guilbeau et au dessous par celles de Homogène Broussard.

Conditions: comptant.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour rendre certaine la vente.

10 sept—10 17 24—oct 1 8 15.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage Double sur la rue Liberté.

Succession de Anne McHugh. No 38,427, Ancienne Deuxième Cour de District, et No 4136, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable ancienne Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 juin 1879, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin ou Benton, Liberté, Clio et Erato, désigné comme lot No 19 et mesurant 29 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 112 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois, connu comme Nos 319 et 319 1/2 rue Liberté.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Frederick Zengel, notaire.

11 sept—11 18 25 oct 2 9 15